

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 7 juin 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-17/A-00121
Propriétaire(s) : Damir et Marie Persic
Emplacement : 62, avenue Promenade
Quartier : 9 - Knoxdale-Merivale
Description officielle : Lot 30, plan enr. 294338
Zonage : R1E[1722]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent rénover leur maison existante, conformément aux plans déposés auprès du Comité. Les travaux comprendront entre autres :

- Des rénovations à l'intérieur de la maison.
- La démolition de la véranda dans l'angle nord-ouest de la maison.
- La construction d'un garage pour deux voitures de 6,87 m sur 13,41 m du côté nord de la maison.
- La construction d'un rajout/salle familiale de 5,46 m sur 2,48 m à l'arrière (angle nord-ouest) de la maison.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à permettre l'augmentation de la surface bâtie à 17 % ou 242,4 mètres carrés, alors que le règlement permet une surface bâtie maximale de 15 % ce qui, dans ce cas-ci, correspond à 213,9 mètres carrés.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.